

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE « ORDURES MENAGERES »

1. Structure intercommunale chargée de l'élimination et du traitement des déchets ménagers

Communauté de Communes de l'Alsace Bossue
14 rue Vincent d'Indy 67 260 SARRE UNION
Tel. 03 88 01 67 07
Mail : accueil@ccab.eu

La partie traitement a été transférée à un Syndicat Mixte : le SYDEME (Syndicat de Traitement et de Transport des déchets ménagers de Moselle Est) à Forbach depuis 1999.

2. Entreprise chargée de l'enlèvement des ordures ménagères

ECO-DECHETS

3. Moyens mis en œuvre

Pour collecter les biodéchets en porte à porte, une collecte multiflux a été mise en place sur le territoire depuis de nombreuses années.

Cette collecte « multiflux » consiste à trier les déchets dans 2 sacs :

- un **sac vert** pour les biodéchets (reste alimentaires, épluchures, cartons et papiers de cuisine sales)
- un **sac bleu** pour les déchets résiduels.

Les sacs sont noués à double nœud et jetés dans la même poubelle qui est collectée une fois par semaine.

Les déchets recyclables sont collectés en conteneurs d'apport volontaire. La commune de BISSERT dispose d'une aire de tri qui accueille :

- 1 conteneur à verre
- 1 conteneur à papier/carton
- 1 conteneur pour les emballages : bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et aluminium et briques alimentaires
- 1 conteneur à vêtement.

Le compostage individuel est encouragé sur le territoire par la vente de composteurs en acier galvanisé à prix de 37.63 €TTC.

4. Fréquence des enlèvements

La collecte « multiflux » est collectée une fois par semaine, le jeudi.

Les conteneurs d'apport volontaire sont collectés d'une fois par semaine pour les emballages et le papier/carton à toutes les 4 semaines pour le verre.

5. Quantités collectées hors déchèterie

En 2022, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, 7 318 tonnes de déchets ont été collectées soit environ 300 kg par habitant par an.

Ils se répartissent ainsi :

- 2 620.5 t des déchets recyclables : emballages en plastique, en papier carton, en acier-aluminium et en verre
- 988.2 t de biodéchets
- 3 533.5 t de déchets résiduels
- 175.8 t de vêtements usagés

6. Lieu d'acheminement et type de traitement

Les déchets collectés en multiflux sont amenés dans un centre de tri optique du SYDEME à Sarreguemines qui sépare les sacs des différentes couleurs.

Les déchets ménagers résiduels sont incinérés à Neunkirchen en Allemagne par le SYDEME.

Les déchets recyclables sont triés au centre de tri CITRAVAL à Chavelot dans les Vosges.

Les biodéchets sont méthanisés par le SYDEME à Méthavalor à Morsbach.

Le verre est traité à Gironcourt dans les Vosges.

Les vêtements sont pris en charge par la société Colthab et le Relais Est.

7. Déchèterie

La déchèterie intercommunale se situe au niveau de la Zone d'Activité de Thal-Drulingen. Elle est ouverte 7 demi-journées par semaine en été et 6 demi-journées en hiver.

En 2022, 4 334 t de déchets ont été collectés soit 178 kg/habitant.

8. Déchets industriels banals

Les déchets commerciaux peuvent être collectés en multiflux avec les déchets ménagers jusqu'à un volume de 1 440 litres par semaine. Au-delà, les entreprises contractualisent directement avec des prestataires de services.